exercices corrigés de la comptabilité des sociétés

EXERCICE 1 : CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

La S.A. des établissements « SOMACAF » est définitivement constituée le 1er juin. Les apports sont les suivants :

A) Apports en nature par DARIF

- Fonds commercial 100.000 DH
- Matériel & outillage 50.000 DH
- Matériel informatique 30.000 DH

B) Apports en espèces faits par divers actionnaires à déterminer.

Le capital de la société est de 400.000 DH représenté par actions de 100 DH, les actions en espèces étant libérées de moitié dès la constitution. Les frais de la constitution, réglés par chèque s'élèvent à 13.150 DH.

TRAVAIL À FAIRE :
Passer les écritures de constitution de la société.

	01/06		
34611	Associés, compte d'apports en numéraire	220.000	
34612	Associés, compte d'apport en nature	180.000	
1111	Capital social		400.000
	Souscription du capital		
	01/06		
2230	Fonds commercial	100.000	
2332	Matériel et outillage	50.000	
2355	Matériel informatique	30.000	
34612	Associés, compte d'apports en nature		180.000
	Libération des apports en nature		
	01/06		
5141	Banque	110.000	
34611	Associés, compte d'apports en numéraire		110.000
	Libération des apports en numéraire de 50%		
	01/06		
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé	110.000	
34611	Associés, compte d'apports en numéraire		110.000
	Constatation de 50% non appelé		
	01/06		
2111	Frais de constitution	13.150	
5141	Banque		13.150
	Règlement des frais de constitution		

EXERCICE 2 : CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

Le 1er janvier, la S.A. « GLOBANORE » a été constituée au capital de 3.000.000 DH, divisé en actions de 100 DH. Mr FARAH a apporté un fonds commercial estimé 300.000 DH, il a reçu 120.000 DH en espèces et 1800 actions entièrement libérées.

MM. SELLAM et DAHMANE ont apporté par parts égales, un actif résultant d'une société de fait existant entre eux, composé des éléments suivants :

- Immeuble 750.000 DH
- Matériel et outillage 234.900 DH
- Stock de matières 1ère 326.850 DH
- Stock d'emballages 57.000 DH

- Créances sur des clients 318.000 DH
- Effets en portefeuille 166.050 DH

MM. SELLAM et DAHMANE ont consenti un rabais de 1.500 DH sur les créances, pour le cas de recouvrements difficiles.
Il leur a été attribué un nombre d'actions d'apport égal au montant de leurs apports.
Les autres actions ont été souscrites par divers actionnaires qui ont libéré le premier ¼ en espèces.

- Le 3 janvier, la société a appelé le reste du capital.
- Le 1er juin, la société a apporté le reste du capital.
- Le 16 juin, la société a reçu de sa banque, l'avis de crédit n° 452 relatif à la libération des ¾ des actions de numéraire.

TRAVAIL À FAIRE :

Passer au journal de la société, toutes les écritures de constitution.

<u>Apports en nature :</u>

FARAH = 1800 ´ 100 = 180.000
SELLAM et DAHMANE = 750.000 + 234.900 + 326.850 + 5.700 + 318.000 + 166.050 – 1.500 = 1.800.000

- Apports en nature = 180.000 + 1.800.000 = 1.980.000
- Apports en numéraire = 3.000.000 – 1.980.000 = 1.020.000

Compte	Libellé	Débit	Crédit
	01/01		
34611	Associés, compte d'apports en numéraire	1.020.000	
34612	Associés, compte d'apports en nature	1.980.000	
1111	Capital social		3.000.000
	Souscription du capital		
	01/01		
5141	Banque (¼)	255.000	
1119	Actionnaires, capital s. non appelé (¾)	765.000	
34611	Associés, compte d'apports en numéraire		1.020.000
	Libération des apports en numéraire		
	01/01		
2230	Fonds commercial	300.000	
2320	Constructions	750.000	
2332	Matériel et outillage	234.900	
3121	Stock de matières premières	326.850	
3123	Stock d'emballage	57.000	
3421	Clients	318.000	

3425 5900 5141 34612	Clients, effets à recevoir Provision pour dépréciation Banque Associés, compte d'apports en nature *Libération des apports en nature*	166.050	 1.500 120.000 1.980.000
	31/01		
2111 5141	Frais de constitution Banque *Règlement des frais de constitution*	1.500	 1.500
	01/06		
3461 1119	Actionnaires, capital s. et appelé non versé Actionnaires, capital souscrit non appelé *Appel du reste du capital (¾)*	765.000	 765.000
	16/06		
5141 3461	Banque Actionnaires, capital s. et a. non versé *Libération du reste du capital*	765.000	 765.000

Exercice 3 : Versement anticipé

La S.A « S.Z.S » a été définitivement constituée le 2 janvier N au capital de 1 million de DH divisé en 10.000 actions de 100 DH.

Les apports ont été les suivants :

A) Apports en nature :

- Fonds commercial 100.000 DH
- Matériel de bureau 50.000 DH
- Mobilier de bureau 50.000 DH

B) Apports en espèces :

- Souscription en numéraire 800.000 DH

Les actions d'apports et les actions de numéraire ont été libérées conformément à la loi, le premier quart seul ayant été libéré. Mais 3.000 actions de numéraire ont été faits, libérées de 50% et 1.000 de 100% dès la constitution.

On admet que les fonds étaient disponibles à la banque dès la constitution.

Travail à faire :

- Passer les écritures de constitution de la société.
- Le 30 septembre, la société a appelé le deuxième quart des actions de numéraire.
- Passer au journal les écritures d'appel et de libération du deuxième ¼.

	02/01		
34612 34611 1111	Associés, compte d'apports en nature Associés, compte d'apports en numéraire Capital social *Souscription*	200.000 800.000	1.000.000
	02/01		
2230 2352 2351 34612	Fonds commercial Matériel de bureau Mobilier de bureau Associés, compte d'apports en nature *Libération d'apports en nature*	100.000 50.000 50.000	200.000
	02/01		
5141 34611	Banque Associés, compte d'apports en nunéraire *Libération d'apports en numéraire*	200.000	200.000
	02/01		
1119 34611	Actionnaires, capital souscrit non appelé Associés, compte d'apports en numéraire *Constatation de 75% du capital*	600.000	600.000
	02/01		
5141 44681	Banque Actionnaires, versements anticipés *Versement anticipé*	150.000	150.000
	30/09		
3462 1119	Actionnaires, capital souscrit et appelé n.v Actionnaires, capital souscrit non appelé *Appel du 2e ¼*	200.000	200.000

Exercice 4 : Actionnaire défaillant

Le 1er janvier, la S.A « TICOMA à directoire et à conseil de surveillance » est créée au capital de 1.000.000 DH divisé en actions de 100 DH, dont 4000 actions de numéraire et 6000 actions d'apport.

Les actions d'apports sont remises à Mr BENEBBOUD en numération des apports suivants :

- Immeuble 360.000 DH
- Fonds commercial 100.000 DH
- Matériel de bureau 20.000 DH
- Fournisseurs 60.000 DH

Les actions de numéraire sont libérées du quart. Un actionnaire Mr IDRISSI, possesseur de 500 actions fait défaut.

Après avoir adressé à Mr IDRISSI une mise en demeure et une lettre recommandée d'information sur la mise en vente des actions, la société procède le 1er août à l'exécution en bourse. La vente des titres rapporte 21.920 DH.

Le solde compte tenu des intérêts de retard à 6% est réglé le 6 août à l'actionnaire défaillant par chèque bancaire.

Travail à faire :

1. Déterminer le nombre d'actions remises à Mr BENABBOUD
2. Passer les écritures de constitution de la société.

3. Passer les écritures d'appel et de libération du deuxième ¼ des actions de numéraire.

٤. Passer les écritures d'exécution en bourse et de règlement à l'actionnaire défaillant.

Compte	Libellé	Débit	Crédit
	01/04		
34611	Associés, compte d' 01/04 s en numéraire	400.000	
34612	Associés, compte d'apports en nature	600.000	
1111	Capital social		1.000.000
	Souscription du capital		
	01/04		
5141	Banque (¼)	100.000	
1119	Actionnaires, capital s. non appelé (¾)	300.000	
34611	Associés, compte d'apports en numéraire		400.000
	Libération des apports en numéraire		
	01/04		
5141	Banque	25.000	
44681	Actionnaires, versements anticipés		25.000
	Versement anticipé		
	01/04		
2321	Bâtiments	360.000	
2230	Fonds commercial	100.000	
2332	Matériel et outillage	180.000	
2351	Mobilier de bureau	20.000	
4411	Fournisseurs		60.000
34612	Associés, compte d'apports en nature		600.000
	Libération des apports en nature		

	01/04		
2111 5141	Frais de constitution Banque *Règlement des frais de constitution*	---	 ---
	01/06		
3462 1119	Actionnaires, capital souscrit et appelé n.v Actionnaires, capital souscrit non appelé *Appel du deuxième ¼*	100.000	 100.000
	15/06		
5141 44681 3461	Banque (2500 × 100 × ¼) Actionnaire, vers. anticipés (1000 × 100 × ¼) Actionnaires, capital souscrit et appelé non versé *Libération du 2e quart sauf Mr IDRISSI*	62.500 25.000	 87.500
34681 3461	Actionnaires défaillants Actionnaires, c.s.a. non ver. (500 × 100 × ¼) *Reclassement du défaillant*	12.500	 12.500
	01/08		
5141 34681	Banque Actionnaire défaillant *Cession des actions*	21.920	 21.920
	01/08		
34681 7381 5141	Actionnaires défaillants (21.920 – 12.500) Intérêts et produits assimilés Banque *Règlement du défaillant*	9.420	 125 9.295

Résultat du défaillant :

Sommes encaissées → 9.295
-
Sommes payées (500 × 100 × ¼) → 12.500
(-) 3.205

$(500 \times 100 \times \frac{2}{4}) - 21.920 \rightarrow$ 3.080 (*pertes sur actions*)
\+ 125 (*intérêts*)
3.205